



Écho D'Argentenay

AVRIL 2025





Les Entreprises Dufour

Votre partenaire 100% régional

Dany Dufour

Andréanne Dufour

130, principale

St-Eugène-d'Argentenay

G0W1B0

téléphone Bureau : 418-276-1478

Dany Poste 2063

cellulaire 418-218-1473

dany@lesentreprisesdufour.com

Andréanne Poste 2064

cellulaire 418-618-7899

andreeanne@lesentreprisesdufour.com

Excavation & Bordures
G. Rousseau

TÉLÉPHONE 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- > Excavation
- > Terrassement
- > Drain agricole
- > Tarière 10 à 16 po
- > Aménagement d'entrée résidentielle
- > Installation de bordures préfabriquées
- > Enfouissement de fil sans tranchée
- > Installation de poteaux de clôture & barrières



Au profit de l'Église St-Eugène !

Prendre note que nous aurons des moitié-moitié à vendre au coût de 2.00\$.

Les billets seront vendus du 1 mars au 27 avril au profit de l'Église de St-Eugène.

Le tirage aura lieu le Dimanche 27 avril après la messe.

Contactez les membres du Comité de Gestion!



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 03 février 2025

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 03 février 2025 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
M. Alexandre Dufour
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2025-02-017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2025-02-018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2025

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2025, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2025-02-019

COMMANDITE-TOURNOI DE PETUCHES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur de la Classique de petuche Jacques Girard;

ATTENDU QUE les profits amassés lors de cette vingt-quatrième édition seront versés à l'Association des Loisirs et des Sports de St-Eugène-d'Argentenay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay achètent le forfait affaire: « Équiper par excellence » pour un montant de 120.00\$.

RÉSOLUTION 2025-02-020

CENTRE DE FEMMES DU PAYS DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes du Pays Maria-Chapdelaine a envoyé une invitation à la Municipalité pour assister à un souper spectacle qui se déroulera, le mercredi, 08 mars au Centre Civique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident d'acheter 3 cartes au coût de 30 \$ / chacune.

RÉSOLUTION 2025-02-021

DEMANDE DE PARTENAIRE-SPECTACLE MADILHUT

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de partenariat concernant le spectacle de fin d'année 2025 provenant de Madilhut;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien permettrait à l'organisme de maintenir des normes élevées de production tout en offrant des billets à des prix abordables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil décident de ne pas participer cette année.

RÉSOLUTION 2025-02-022

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de janvier 2025, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 118 858.86\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de janvier 2025, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant 118 858.86\$.

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2025

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	104 623.77\$

SALAIRES PAYÉS DE JANVIER 2025

Salaires	Montant
Total des salaires	14 235.09\$

RÉSOLUTION 2025-02-023

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Dario Perron soit nommé maire suppléant du 04 février au 11 mars 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-024

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elle aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE déclarer les journées du 10 au 14 février 2025 inclusivement comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés au tour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-St-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-St-Jean.

RÉSOLUTION 2025-02-025

BALAYAGE DE RUE (ÉTÉ 2025)-MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE notre municipalité exécute annuellement des opérations de balayage de rues avoisinant la route entretenue par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE dans le but de donner un meilleur service aux citoyens, le ministère nous a contactés pour nous demander d'inclure, dans notre balayage, les secteurs assujettis à notre entretien;

ATTENDU QUE notre secteur visé est d'une longueur de 1 400 mètres et que cette longueur se situe entre le # 240 à # 607 de la Principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité exécute les travaux de balayage de la rue Principale avec son tracteur à balai et envoie une facture au MTQ après la réalisation des travaux.

QUE la directrice générale/greffière-trésorière, Mme Karine Ouellet, soit autorisée à signer le contrat, au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2025-02-026

AUTORISER LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE REFUGE ANIMAL INC. DE ROBERVAL AFIN D'EXERCER UN CONTRÔLE SUR LES ANIMAUX DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) promulgué par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec les dispositions législatives provinciales, la municipalité doit exercer un contrôle animalier sur son territoire compte tenu du règlement no S.Q.-20-04 «Concernant les animaux» entré en vigueur le 1er janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le service de contrôle animalier peut être confié à une entreprise reconnue respectant les normes et possédant un permis valide en vertu des dispositions de la Loi, entre autres et notamment celle de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1);

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC a œuvré à titre d'accompagnateur des municipalités locales dans cette affaire au cours des derniers mois avec le concours d'un comité de travail mandaté par le conseil de la MRC afin d'harmoniser les actions et les interventions sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'au cours des démarches, le propriétaire du Refuge animal de Roberval a été interpellé pour produire une offre de services à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT les rapports d'étape déposés aux élus tout au long des démarches;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la nécessité d'identifier le personnel du Refuge animal à titre de ressource habilitée à exercer un contrôle animalier en vertu du Règlement no S.Q.-20-04;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Refuge animal déposée à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

- accepte l'offre de services du Refuge animal de Roberval au coût de 3 610.32\$ plus les taxes pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025;
- autorise la directrice générale et le maire à signer le contrat de fourniture de services à intervenir entre les parties; et,
- désigne le personnel mandaté par le Refuge Animal Inc. pour agir à titre de contrôleur en vertu du règlement numéro S.Q.-20-04 concernant les animaux.

RÉSOLUTION 2025-02-027

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h50.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

**Assemblée
générale**



*Le lundi 05 mai 13h30 à la salle
Communautaire.*

Votre présence serait très appréciée!

 Important
à noter

Prendre note que les réparations du Comptoir Postal sont maintenant terminées et les cases postales sont de nouveau disponibles. Plusieurs cases sont pleines et devraient être vidées par les propriétaires.

Merci de votre collaboration!

Avis à tous les propriétaires de cases Postales

Si vous ne désirez pas recevoir de circulaires et de publicité de toutes sortes, dans votre case postale, vous pouvez signer afin de ne plus les recevoir.

Veillez remplir le formulaire et nous l'apporter à la Municipalité.

Exemption de circulaires



Date _____

Au _____, nous ne voulons plus de circulaires.

(Adresse complète)

_____ Responsable du courrier de cette adresse

(Nom en lettres moulées)

_____ Signature



Rue de la Croix

Pour infos :

André Imbeault

Tél : 581-674-1114

La première saison de Camping et de la VanLife!

La fin du printemps annonce le début de la saison préférée des Québécois en vacances : la saison du camping et de la *VanLife*. Les nombreux **campings** de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean plairont à tous. Il y a toujours une activité pour toute la famille à faire à proximité. **Zoos, karting, plages, randonnées pédestres**, et bien d'autres vous attendent dans les alentours.



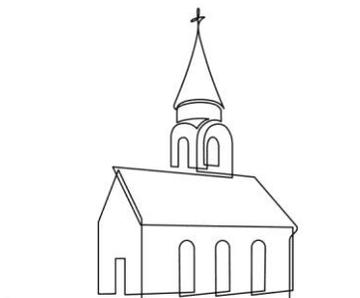
Le printemps, c'est également le moment parfait pour faire la tournée des parcs et observer la faune et la flore qui vivent à nouveau.

Veillez noter que le Comptoir Vestimentaire n'est pas disponible pour le moment.

Nous sommes à effectuer des réparations. Aussitôt qu'il sera disponible, nous aviserons sur la page Facebook de la Municipalité et nous reprendrons les vêtements à ce moment.

Merci de votre compréhension!

A noter que le Comité de Gestion a statué le prix pour les messes à 20.00\$.



MESSES ET LAMPES
AVRIL 2025



ADACE

13 AVRIL	Cécile Richard	par Hélène Gobeil
	Julie Deschênes	par Madeleine Perron
	Thérèse T. Bussières	par Donald Bussières

PÂQUES 20 AVRIL Guylaine Potvin 25^{ième} Anniversaire de décès
Roger Harvey par Son épouse

27 AVRIL	Yolande Côté	par Marlyne et Reynold Gauthier
	Francois et Délima Tremblay	Par Françoise et Réjean Tremblay
	Céline Labeaume	par Hélène et Normand Labeaume

LAMPES

6 AVRIL	St-Antoine	Faveur obtenue
13 AVRIL	Louise Laforest	
20 AVRIL	Maurice Caron	
27AVRIL	Eliette et Gilles Dufour	





Chasse aux cocos de Pâques

Quelques jours avant Pâques, [décorez votre maison](#) pour annoncer la joyeuse arrivée de la fête à vos enfants. La veille, invitez-les à accrocher une carotte à la fenêtre de la cuisine et à placer quelques feuilles de laitue devant la porte d'entrée pour attirer Jeannot Lapin. Au réveil, les enfants seront sûrement impatients et (sur)excités de découvrir les surprises que le lapin leur aura réservées!

Selon le type de chasse aux cocos que vous choisirez, vous pouvez discrètement déposer un panier au pied du lit des enfants pendant leur sommeil ou leur tendre un panier au moment opportun le lendemain du passage de Monsieur Lapin

Organiser la chasse aux cocos de Pâques

Il existe une multitude de façons d'organiser une chasse aux œufs de Pâques. Certaines nécessitent plus de temps et de planification, tandis que d'autres peuvent être organisée et mise en place la veille ou le matin même, sans trop de difficultés. Choisissez celle qui convient le mieux à votre [emploi du temps](#). Quel que soit votre choix, vos enfants vous en seront reconnaissants. Après tout, quel enfant n'aime pas les jeux et les surprises? En plus de créer des liens entre les enfants qui seront présents, toute la famille en tirera profit!

La «chaise musicale» repensée

Un peu comme le jeu de la chaise musicale que tout le monde connaît, installez quelques chaises (à l'extérieur ou à l'intérieur) à l'endroit où aura lieu la chasse.

Au son d'une musique que vos enfants aiment, ils doivent se dépêcher de trouver le plus d'oeufs possible. Ils n'ont donc pas le choix de s'éloigner des sièges. Lorsque la musique s'arrête, ils doivent rapidement regagner leur place. Le dernier enfant resté debout est éliminé, mais il conserve les oeufs qu'il a récoltés. On retire une chaise et la «chasse musicale» continue. Celui qui remporte la partie gagne le trésor de la fin. Ça peut-être un lapin en chocolat ou en peluche, un jeu, une BD, etc. On pense aussi attribuer des prix de consolation aux autres enfants... à moins que les **oeufs trouvés ne soient en chocolat**, ce qui les transforme en délicieux trésors comestibles!





Fête de la St-Jean

Lundi, le 23 juin 2025

Nous sommes à la recherche de personnes qui aimeraient être bénévoles seulement pour la journée de la St-Jean.

Nous avons besoin d'aide pour: la mise en place des tables et des chaises, l'accueil, la billetterie, la cuisson et le service des hot-dogs, aide à la fin pour ramasser les poubelles...

Vous aimeriez vous impliquer dans votre milieu, lors de cet événement, merci de donner votre nom à la municipalité en téléphonant au 418.276.1787.



Pétition contre la fermeture du Pont

Signature maintenant disponible en ligne, via notre page Facebook

Contexte et justification :

Depuis la fermeture du pont par le ministère des Transports en octobre 2024, les citoyens de notre municipalité se retrouvent dans une situation difficile et injuste. Le pont en question était auparavant utilisé pour la circulation de véhicules jusqu'à un poids de 20 tonnes, et même les piétons pouvaient y circuler. Or, après l'annonce de sa fermeture sans consultation préalable ni avertissement, il est devenu impossible pour même tous les piétons d'emprunter ce passage essentiel.

1. Inspections et rapports contradictoires : Les rapports d'inspection qui remontent à 2012 soulignent que le pont aurait dû être rénové ou mis à jour de manière sérieuse pour assurer sa sécurité. Cependant, malgré des inspections annuelles et des recommandations, aucune action significative n'a été prise pour réparer ou améliorer la structure du pont. Il est crucial de noter que, pendant toutes ces années, aucune réduction du poids maximal autorisé n'a été imposée, ce qui pourrait laisser penser que les autorités ont continué à juger la structure comme étant sécuritaire, ou du moins acceptable pour les usagers.

2. Manque de transparence et d'avertissement aux citoyens : La décision unilatérale de fermer le pont en octobre 2024 a été prise sans avertir les citoyens concernés. Ce manque de communication a créé une grande confusion et a perturbé la vie quotidienne des habitants. En tant qu'infrastructure essentielle, le pont est un lien vital pour de nombreux résidents, notamment pour les déplacements quotidiens, et sa fermeture soudaine a eu un impact direct sur la mobilité.

3. Une décision disproportionnée : Bien qu'il soit important de garantir la sécurité des usagers, la fermeture du pont dans les conditions actuelles semble être une mesure disproportionnée, surtout lorsqu'on compare cela à l'absence d'actions concrètes pour le maintenir en bon état. Si les inspections n'ont pas révélé de danger immédiat dans le passé, et que le pont était jugé suffisamment sûr pour autoriser le passage de poids lourds, pourquoi fermer complètement l'accès sans chercher d'autres alternatives pour sa réparation ou son renforcement ?

4. Impact sur les entreprises locales : Les entreprises agricoles, qui dépendent du passage du pont pour leurs activités quotidiennes, sont particulièrement touchées. Le détour rallonge considérablement leurs trajets et engendre des coûts supplémentaires pour les producteurs. Cela affecte non seulement leur rentabilité, mais cela a également un impact sur leur capacité à livrer leurs produits à temps, ce qui pourrait entraîner des pertes économiques à long terme.

5. Sécurité des enfants et des citoyens : Le détour impose aux conducteurs de traverser le cœur du village, y compris des zones fréquentées par des enfants, telles qu'un parc public et des rues résidentielles. Ce trajet détourne un volume de circulation considérable dans des zones à risque, où la sécurité des piétons, notamment des plus jeunes, est désormais compromise. L'augmentation du trafic sur les rues principales pourrait entraîner des accidents et des nuisances sonores pour les habitants. En outre, une proportion importante du trafic dévié, incluant des camions semi-remorques et des tracteurs à largeur excessive avec des roues doubles, engorgera davantage les routes secondaires du village.

6. Saturation des autres artères du village : Ce détour forcé n'affecte pas seulement les zones résidentielles proches du pont, mais engorge également d'autres artères du village, augmentant considérablement le volume de circulation sur des routes qui ne sont pas adaptées pour supporter ce niveau de trafic. Cela peut causer des embouteillages, des retards et rendre la circulation encore plus chaotique dans un environnement déjà vulnérable.

Notre demande :

Nous demandons au ministère des Transports et aux autorités locales de :

1. Réévaluer la situation du pont de manière urgente et d'envisager des solutions de réparation ou de mise à jour, tout en prenant en compte la sécurité des citoyens.
2. Ouvrir un dialogue avec la communauté pour informer les citoyens des actions envisagées pour la réparation du pont, afin de garantir la transparence et l'implication des habitants dans le processus.
3. Proposer une solution provisoire permettant aux piétons, et si possible aux cyclistes, de traverser le pont en attendant sa réhabilitation complète.
4. Mettre en place un suivi rigoureux des inspections et des travaux futurs, afin que des délais soient fixés et respectés pour ne pas laisser ce problème persister.

Nous vous prions de prendre en considération cette demande et d'agir en conséquence.



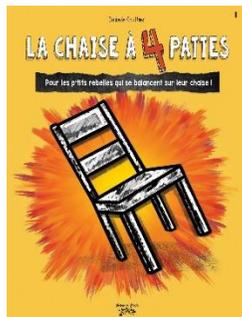
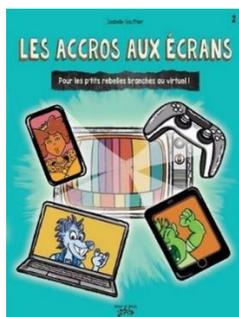
Cours de tablettes de toutes marques et de téléphone.

Cet automne, si vous êtes intéressés à prendre des cours dans notre Municipalité, faites-nous le savoir en vous inscrivant à la Municipalité par téléphone au 418.276.1787. La date et l'horaire seront fixés cet automne.

La Bibliothèque Municipale sera de retour le **MARDI 15 avril** de 18h30 à 19h30 et tous les mardis suivants.

Venez découvrir nos **Nouveautés** et tous les autres livres disponibles

Sur le Réseau Biblio!



RÉSEAU
BIBLIO
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

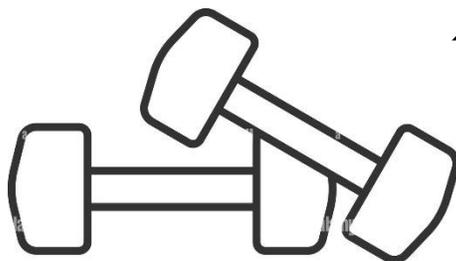
Le centre de Conditionnement Physique

est ouvert à tous au prix modique

de 50.00\$ annuellement par personne.

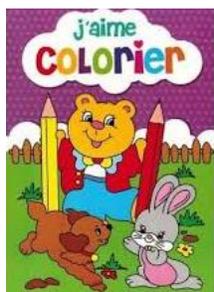
Inscription au Bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture ou par téléphone.

418.276.1787.



Dans le journal de Mars 2025, le tirage au sort a été fait par **M. Normand Landry.**

Félicitations à **Mme Vicky Labeaume** pour sa participation !



Dessin de Pâques pour les petits !

Merci de nous l'apporter avant le 18 avril et le gagnant(e) se méritera un bon chocolat de Pâques !

Nom : _____ Téléphone : _____

Âge : _____



Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Françoise Imbeault
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Ghislaine Perron M. Normand Perron Mme Lucette Simard

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Lisette Sauvageau
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau
Représentant de la mun.	M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

Grands-Pères au sirop d'érable farcis aux pommes

- 500 ml (2 tasses) de farine tout usage
- 30 ml (2 c. à soupe) de sucre
- 10 ml (2 c. à thé) de poudre à pâte
- 30 ml (2 c. à soupe) de beurre fondu
- 5 ml (1 c. à thé) d'essence de vanille
- 180 ml (3/4 tasse) de lait
- 625 ml (2 1/2 tasses) de sirop d'érable
- 375 ml (1 1/2 tasse) d'eau
- 1 à 2 petites pommes, pelées, épépinées et coupées en 16 morceaux
- 2 c. à soupe) de sucre
- 10 ml (2 c. à thé) de poudre à pâte
- 30 ml (2 c. à soupe) de beurre fondu
- 5 ml (1 c. à thé) d'essence de vanille
- 180 ml (3/4 tasse) de lait
- 625 ml (2 1/2 tasses) de sirop d'érable
- 375 ml (1 1/2 tasse) d'eau
- 1 à 2 petites pommes, pelées, épépinées et coupées en 16 morceaux.



Préparation

- Dans un bol, mélanger la farine, le sucre et la poudre à pâte. Ajouter le beurre fondu, l'essence de vanille et le lait. Mélanger à la cuillère de bois jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.
- Dans une casserole, porter le sirop d'érable et l'eau à ébullition.
- Avec les mains mouillées, façonner environ 16 boules de pâte. S'humecter les mains fréquemment pour éviter que la pâte ne colle aux doigts. Enfoncer un morceau de pomme dans chaque boule.
- Les déposer au fur et à mesure dans le sirop bouillant.
- Couvrir et laisser mijoter pendant environ 15 minutes.
- Servir les grands-pères avec le sirop chaud. Accompagner de crème glacée à la vanille, si désiré.





joyeuses
paques



Avril 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4 	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15 <u>Bibliothèque</u> 18h30 à 19h30	16	17	18	19  <u>Vendredi Saint</u> Bureau fermé	20 PÂQUES 
21 <u>Lundi de Pâques</u> Bureau fermé 	22 <u>Bibliothèque</u> 18h30 à 19h30	23	24	25	26	27 Tirage du moitié-moitié après la messe
28	29 <u>Bibliothèque</u> 18h30 à 19h30	30				